

## ADRESSES UTILES, RENSEIGNEMENTS, SITES ET PERMANENCES

**RELAIS ENFANCE** (*Relais Assistantes Maternelles Intercommunal de Bondues-Bousbecque-Linselles*)

Tél. : 06.14.47.24.33. <http://www.lys-nord-metropole.org> → petite enfance → relais enfance  
(et pour télécharger le planning des ateliers → les plannings)

Pour contacter le relais enfance par mail [relaisenfance@lys-nord-metropole.org](mailto:relaisenfance@lys-nord-metropole.org)

### **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES de ROUBAIX - TOURCOING**

124 boulevard Gambetta – 59074 ROUBAIX CEDEX 1 - tél. : 0820.25.59.70

<http://www.roubaix-tourcoing-caf.fr>

Permanences de la CAF à Linselles : 12 rue de Bousbecque, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>èmes</sup> vendredis de 14h à 17h (sauf vacances)

**PAJEMPLOI** <http://www.pajemploi.urssaf.fr> - Tél. : 0820.00.72.53.

(PAJE = Prestation d'Accueil du Jeune Enfant par la CAF)

Pour déclarer la rémunération de votre salarié + explications pour compléter le volet social... Pour poser une question par courriel : [pajemploi@urssaf.fr](mailto:pajemploi@urssaf.fr) : réponse sous 48h

### **CONSEIL GENERAL / PMI** (Protection Maternelle et Infantile)

UTPAS d'HALLUIN, 4 bis rue Denetière, 59250 HALLUIN - Tél. : 03.20.85.31.00

<http://www.cg59.fr> → PMI → votre enfant a entre 0 et 6 ans → les modes d'accueil → « le guide de l'accueil du jeune enfant chez l'assistante maternelle »

Liste des assistantes maternelles.

Questions relatives à l'agrément, le suivi, la formation des assistantes maternelles.  
Consultations infantiles.... .

### **FEDERATION DES PARTICULIERS EMPLOYEURS** <http://www.fepem.fr>,

Tél FEPEM Nord : 03.20.24.04.13. (tous les matins de 9h à 11h30) –

Pour les non-adhérents : 0825.07.64.64 - Plateforme juristes : 0820.024.324.

N° de tél pour les assistantes maternelles : 0825.347.347.

Télécharger « la convention collective des assistants maternels du particulier employeur »  
- en annexe 5 : modèle de contrat de travail

[www.fepem.fr/simulateur/](http://www.fepem.fr/simulateur/) propose de comparer le coût des différents modes de garde

### **SYNDICATS PROFESSIONNELS DES ASSISTANTS MATERNELS ET ASSISTANTS FAMILIAUX -**

SPAMAF - Tél. : 04.94.76.70.23 <http://www.assistante-maternelle.org>

UFNAFAAM – <http://www.ufnafaam.fr>

Télécharger « la convention collective des assistants maternels du particulier employeur »  
- en annexe 5 : modèle de contrat de travail

### **URSSAF** <http://www.urssaf.fr>

28 avenue de la Marne, 59200 TOURCOING – Tél. : 0821.22.59.92.

Calculer le montant des cotisations sociales, imprimer des bulletins de salaire, connaître le montant du SMIC, de l'indemnité d'entretien, des salaires minimum et maximum, informations sur les heures complémentaires, supplémentaires... → Espace particulier → barèmes...

**C.I.R.A.** Centre Interministériel des Renseignements Administratifs Tél. : 3939

**CENTRE DES IMPOTS** <http://www.impots.gouv.fr> Tél. : 0820.32.42.52

Informe les parents des réductions ou crédits d'impôts accordés pour la garde de leur enfant, et informe les assistantes maternelles des modalités de déclaration des revenus

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

77 rue Léon Gambetta – BP 665 – 59033 LILLE Cedex – Tél. : 03.20.12.55.55.

Litiges au sujet des droits du travail

**IRCEM** <http://www.ircem.fr> Tél. : 03.20.45.57.00.

261 avenue des Nations Unies - BP 593 – 59672 ROUBAIX CEDEX 1

Prévoyance Tél. : 03.20.45.35.22.

Retraite complémentaire Tél. : 03.20.45.35.35.

Service social de l'IRCEM : 0810.0810.10.

Service Psya, à l'écoute de vos difficultés : 0800.737.797.

**FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES ASSISTANTS MATERNELS INDEPENDANTS** [www.agefos-pme.com](http://www.agefos-pme.com)

AGEFOS PME est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé de la branche des assistants maternels du particulier employeur – besoin de renseignements sur les actions hors catalogue et leur prise en charge : Tél. : 0 825 077 078 (0,15cts/mn)

[www.ircem.fr](http://www.ircem.fr) permet d'obtenir la situation de son « compteur droit à la formation »

[www.institut-fepem.fr](http://www.institut-fepem.fr) renseigne sur les contenus pédagogiques des formations continues proposées aux assistantes maternelles – Tél. : 0 820 000 019 (0,12 cts/mn)

*Des dossiers de demande de formation sont disponibles au Relais Enfance*

**ASSEDIC** <http://www.assedic.fr>

46 rue Thiers – 59200 TOURCOING – Tél. : 03.20.25.68.22. ou 0826.08.08.59.

En fin de contrat, remplir en ligne l'attestation Assedic

**POLE EMPLOI** <http://www.pole-emploi.fr> Tél : 39.49. numéro unique pour l'inscription, l'actualisation, l'indemnisation, la recherche d'emploi

**CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL** <http://www.cesu.urssaf.fr>

Tél. : 0820.00.23.78. Il existe 2 types de CESU :

- CR CESU préfinancé par votre employeur : s'utilise comme un chèque, avec l'accord de l'assistante maternelle et après affiliation de celle-ci au 0892.68.06.62. ou sur [www.cr.cesu.fr](http://www.cr.cesu.fr) (réponse sous 2 à 3 jours)
- CESU bancaire : **ATTENTION ne pas l'utiliser si vous souhaitez bénéficier d'une prestation de la CAF ou de la MSA pour l'emploi d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile**

**LEGIFRANCE** <http://www.legifrance.gouv.fr>

Pour connaître les différents décrets et les lois relatives aux assistants maternels et aux assistants familiaux

**CASAMAPE** [www.casamape.fr](http://www.casamape.fr) Conseil aux assistants maternels et parents

[mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr) pour connaître les différents modes d'accueil sur votre commune, comparer les aides de la CAF et donc les coûts de revient pour la famille

***La liste n'est pas exhaustive...***

